



Article 1 : Fonctionnement

L'association « **LIRE & ECRIRE** » a pour objet l'enseignement de la langue Arabe selon les créneaux horaires suivants : Samedi : 9h-12h Dimanche : 9h-12h

Les élèves sont déposés et repris à la mosquée par les parents ou les personnes désignées.

Article 2 : Inscriptions

Pour que l'enfant puisse fréquenter les cours d'Arabe, les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription, une fiche sanitaire et fournir une attestation d'assurance.

Article 3 : Règles de vie

Les enseignants veillent à l'enseignement de la langue Arabe. L'élève s'engage à les respecter ainsi que ses camarades, le matériel mis à disposition et les locaux. Tout incident sera consigné sur un registre et transmis aux parents. Enfin, l'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours.

Article 4 : Assiduité et ponctualité

Chaque élève est tenu d'assister aux cours, à l'heure précise. Un retard de 10mn sans excuse valable privera l'élève de l'accès aux cours. Trois absences non justifiées pourront être sanctionnées par un renvoi définitif. Les parents veilleront à être ponctuels afin de contribuer au bon déroulement des cours.

Article 5 : Retards et absences

En cas d'absence, merci de prévenir le responsable de l'association au 06 73 01 15 34 ou par mail : assolirecrire@gmail.com . L'absence de votre enfant devra être justifiée par écrit.

Article 6 : Réunion Parents-enseignants

Elle aura lieu à la fin de chaque trimestre. Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

Article 7 : Cahier d'activités

Il doit être vu par les parents. Toutes les feuilles distribuées en classe devront être signées par les parents.

Article 8 : Site internet

La mosquée dispose d'un site internet consultable : www.mosquee-arras.fr

Date et signature :